

## PROJET

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS

Séance tenue le 25 octobre 2017 à l'hôtel Le Mount Stephen  
situé au 1440, rue Drummond, Montréal (Québec) H3B 1K1

## ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de 2016
4. Rapport du président du conseil d'administration
5. Bilan des activités de la direction générale
6. Présentation des résultats financiers au 31 mars 2017
7. Nomination des auditeurs pour l'année 2017-2018
8. Cotisation annuelle 2018-2019
9. Questions diverses
10. Clôture de l'assemblée

### 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 8 h 22.

M<sup>e</sup> Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA, présidente d'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte. Elle se présente et souhaite la bienvenue. Elle présente également les administrateurs.

M<sup>e</sup> Edith Rondeau agit comme secrétaire d'assemblée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente explique le déroulement de l'assemblée et fait la lecture de l'ordre du jour.

#### **RÉSOLUTION : AGA-25102017-001**

Il est proposé par Alain Desgagné, CRHA, d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Adoptée à l'unanimité.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

M<sup>e</sup> Marianne St-Pierre Plamondon, CRHA demande une proposition d'approbation du procès-verbal de l'assemblée annuelle, avec dispense de lecture.

**RÉSOLUTION : AGA-25102017-002**

Il est proposé par Marie-Josée Douville, CRHA, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2016, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard Blain, CRHA présente un résumé des principales activités réalisées en 2016-2017 par l'Ordre.

Il commence en mentionnant les actions réalisées en faveur du renforcement de la mission de protection du public, dont les activités de perfectionnement des membres, les programmes de surveillance de la profession et les efforts déployés pour l'amélioration de la notoriété et de la gouvernance.

Ainsi, il rappelle la participation de l'Ordre aux commissions parlementaires sur les projets de loi n° 98 et n° 110. Il précise que le projet de loi n° 98 introduit de nouvelles règles relatives à l'admission aux professions réglementées et à la gouvernance des ordres professionnels qui seront progressivement adoptées par l'Ordre. Il souligne les recommandations faites par l'Ordre au cours de l'étude du projet de loi, notamment la représentation au sein des conseils d'administration des ordres des jeunes de moins de 35 ans, des femmes et des groupes minoritaires.

Concernant le mode de gouvernance des ordres professionnels, M. Blain indique que la révision du Code des professions apporte des changements importants, dont une définition plus claire des responsabilités respectives des diverses instances.

M. Blain enchaîne avec le projet de loi n° 110 relatif au régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal. Il se dit fort déçu que, en dépit de toutes les initiatives menées par l'Ordre pour démontrer que les CRHA et les CRIA possédaient l'expertise requise pour agir comme arbitres de différends, le gouvernement soit resté inflexible et qu'il maintienne sa décision d'écartier nos membres de cette fonction.

Il aborde ensuite le dossier des actes réservés en faisant allusion à l'actualité qui témoigne plus que jamais de la nécessité pour les milieux de travail d'avoir accès à des professionnels qualifiés pour intervenir dans les situations de harcèlement. Il mentionne les actions réalisées par la nouvelle présidente, la directrice générale et lui-même pour convaincre les législateurs et l'Office des professions des risques que représente pour le public un processus d'enquête mal encadré et de l'urgence d'agir. Il insiste sur le fait que l'Ordre continue de déployer des efforts pour faire valoir les compétences des CRHA et des CRIA en la matière.

Il poursuit en dressant un bref bilan de la planification stratégique 2015-2018 qu'il pilote depuis ses débuts. Il souligne les actions menées pour accentuer la notoriété des CRHA et des CRIA, dont l'instauration des prix Reconnaissance RH qui ont connu un vif succès et qui ont fait connaître l'extraordinaire dynamisme de la profession. Il fait aussi mention du fait que la relève a bien répondu au traitement particulier que l'Ordre lui a accordé puisque 2 800 étudiants étaient abonnés cette année.

Sur le plan de la notoriété, M. Blain ajoute qu'en redevenant membre à part entière de CRHA Canada, l'Ordre s'affirme davantage à l'échelle nationale et profite du solide leadership que l'association exerce à l'international également.

M. Blain conclut en remerciant les membres et les administrateurs de la confiance qu'ils lui ont témoignée tout au long de ses mandats au conseil d'administration. Il présente les administrateurs présents à l'assemblée et souligne également la contribution de M<sup>e</sup> Louise des Ormeaux, administratrice depuis 2014, décédée au cours de l'année. Enfin, il adresse des remerciements spéciaux à Mme Manon Poirier, CRHA et directrice générale de l'Ordre, pour son excellent travail et son indispensable collaboration.

## **5. BILAN DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Mme Manon Poirier, CRHA s'adresse à l'assemblée en précisant qu'elle présentera aussi les projets actuellement en cours à l'Ordre.

Elle commence en soulignant que, contrairement à l'an passé, elle peut témoigner d'une année d'activités complète. Elle enchaîne avec les actions réalisées pour améliorer la protection du public, notamment la révision du processus d'inspection professionnelle qui devrait toucher annuellement 10 % des membres d'ici 2020. Elle ajoute que les principes directeurs encadrant le processus ont été énoncés en insistant sur le fait que l'inspection est une approche d'accompagnement et de développement dans le but de soutenir les membres et non d'exercer une action coercitive sur eux.

Elle traite ensuite du programme de formation continue obligatoire dont le premier cycle (2012-2015) affiche d'excellents résultats, très peu de membres ne s'étant pas conformés à l'exigence des 60 heures. Elle en profite pour féliciter les membres de leur engagement envers leur perfectionnement.

Elle ajoute que l'Ordre a le souci d'améliorer constamment le programme de formation continue, entre autres en diversifiant non seulement les contenus, mais aussi les formules de manière à le rendre accessible au plus grand nombre. Elle signale d'ailleurs que le portail numérique de l'Ordre est l'un des plus dynamiques du monde professionnel au Québec.

Mme Poirier mentionne également la mise à jour du Guide des compétences qui a grandement bénéficié de la tournée effectuée auprès des membres qu'elle remercie. Elle précise que de 150 à 160 personnes ont directement participé à la réflexion sur ce qu'il faut aujourd'hui pour être CRHA ou CRIA. Elle annonce que le Guide sera présenté en 2018.

Elle parle ensuite de la nouvelle signature *Moteur humain des affaires* adoptée au cours de l'année et qui représente parfaitement le positionnement des CRHA et des CRIA au cœur des organisations. Elle rappelle que, selon les derniers sondages, les dirigeants d'entreprise reconnaissent de plus en plus la valeur des CRHA et des CRIA, particulièrement parce qu'ils sont en mesure d'anticiper les tendances et de les adapter pour répondre aux exigences de rentabilité et assurer la pérennité des entreprises. Mme Poirier affirme que cette faculté peut et doit être encore davantage mise en valeur, ce qui contribuera à accroître encore plus la notoriété et la crédibilité des membres.

Elle fait le lien avec la nécessité d'assurer une solide relève à l'Ordre et à la profession. Elle décrit les actions qui ont été réalisées pour captiver les jeunes dès leurs études, notamment une présence accrue sur les campus et auprès des responsables des programmes RH et RI. Elle réitère la volonté de l'Ordre d'accompagner les étudiants et de les intégrer le plus tôt possible afin de les sensibiliser au rôle déterminant qu'ils auront à jouer dans les organisations du futur.

Elle conclut en indiquant qu'une réflexion sur l'avenir de la profession et de l'Ordre a été menée au cours de l'été par un groupe de travail. Trois constats en ressortent : assumer notre leadership, réfléchir en écosystème et remettre l'humain au cœur des organisations. Elle précise que ce dernier est tout à fait d'actualité puisqu'il englobe, entre autres, les problématiques reliées à l'immigration et au harcèlement en milieu de travail.

Enfin, elle remercie les membres de leur attention et les 18 administrateurs de leur précieuse collaboration, leur engagement, leur confiance et le soutien qu'ils lui accordent. Elle ajoute qu'elle se sent privilégiée de pouvoir compter sur un personnel dynamique et créatif et termine en remerciant les quelque 150 bénévoles qui contribuent au succès des diverses activités de l'Ordre.

## **6. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017**

M. Philippe de Villers, CRHA salue l'assemblée et déclare que la présentation sommaire des résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2017 est basée sur les états financiers audités préparés par la firme Demers Beaulne.

Il commence en donnant des précisions sur le processus d'audit qui se déroule en plusieurs étapes d'analyse et de validation. Il signale que les états financiers ont d'abord été approuvés par le comité d'audit et le conseil d'administration, puis l'auditeur indépendant a remis son rapport dûment signé et sans aucune réserve. Il souligne que cet exercice de vérification a de nouveau confirmé la saine gestion de l'Ordre, conformément à sa planification stratégique et à ses objectifs organisationnels.

Il rappelle que la gestion comptable de l'Ordre utilise depuis dix ans la méthode de comptabilité par fonds, lesquels sont :

- fonds général : qui sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre;
- fonds de stabilisation et du fonds de prévention : qui servent à cumuler des sommes aux fins d'assurance responsabilité;
- fonds de défense en matière déontologique plus récemment créé pour soutenir les membres qui auraient perdu leur emploi ou été victimes d'une sanction à la suite de leur refus d'enfreindre leur Code de déontologie.

Il présente ensuite les états proprement dits en commençant par les produits qui correspondent aux revenus bruts générés par les activités de l'Ordre, avant toute dépense engagée pour les réaliser. Il ajoute que les charges, quant à elles, sont toutes les dépenses engagées relatives à l'exploitation et que ces dépenses sont soustraites des revenus bruts pour obtenir les résultats nets de l'année.

Il poursuit en disant que, même si le nombre de membres a augmenté, les revenus de cotisation et admission ont diminué de 170 000 \$, entre autres à cause de la segmentation des revenus de cotisation. Il précise que les produits de l'Ordre sont tout de même en hausse de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent et qu'ils se chiffrent à 9,6 M\$.

Il explique que cette augmentation est due aux revenus additionnels de 270 000 \$ générés par les activités de développement professionnel et communauté RH, principalement par le congrès qui représente 210 000 \$, les revenus associés aux activités de formation ayant connu une hausse de 60 000 \$. Il mentionne un deuxième facteur, soit l'augmentation des revenus de placements de 180 000 \$, due en grande partie à la variation positive de l'impact de la conversion des placements USD en CAD combinée à l'évaluation de la juste valeur marchande qui crée une variation positive de 288 000 \$.

M. de Villers présente ensuite les charges en soulignant qu'elles sont restées sensiblement semblables à celles de l'an passé à 8,92 M\$, alors qu'elles étaient de 8,94 M\$ en 2016.

Il continue en précisant que l'excédent des produits sur les charges au 31 mars 2017 se chiffre à 657 000 \$, alors qu'il était de 367 000 \$ au précédent exercice financier. Il conclut en donnant la valeur des actifs nets qui passe cette année de 4,2 M\$ à 4,9 M\$, en hausse de 657 000 \$, et celle du fonds général qui atteint 3,1 M\$, dont 2,9 M\$ constituent l'actif net non grevé d'affectations.

## **7. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2017-2018**

M<sup>e</sup> Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA aborde le point 7 de l'ordre du jour, la nomination des auditeurs. Elle explique que le *Code des professions* stipule qu'il appartient aux membres réunis en assemblée de nommer les vérificateurs responsables de la vérification des livres et des comptes de l'Ordre. Elle rappelle aussi que la firme Demers Beaulne a obtenu en 2013, à la suite d'un appel d'offres, le mandat de vérification pour les quatre années suivantes.

Elle souligne toutefois que, même si le mandat de la firme Demers Beaulne est arrivé à échéance, le conseil d'administration recommande à l'assemblée de le prolonger d'une année, soit pour l'exercice 2017-2018, afin de permettre à l'Ordre de compléter le processus de mise à jour de son système comptable. Elle explique que cette recommandation est motivée par la nécessité d'assurer la stabilité des opérations financières de l'Ordre et par le fait que les auditeurs actuels sont déjà familiers avec elles. Elle affirme que l'Ordre procédera à un appel d'offres dès janvier 2018 pour un mandat d'audit des exercices financiers se terminant le 31 mars des années 2019 à 2022.

M<sup>e</sup> St-Pierre-Plamondon, CRHA demande un proposeur pour la résolution et elle en fait la lecture.

**RÉSOLUTION : AGA-25102017-003**

CONSIDÉRANT qu'un mandat d'audit des affaires de l'Ordre pour une période de 4 ans, renouvelable chaque année, a été confié à la firme Demers Beaulne à la suite d'un appel d'offres effectué en 2013;

CONSIDÉRANT que ce mandat d'audit des livres de l'Ordre est arrivé à échéance en juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'Ordre procède actuellement à une mise à jour de ses systèmes comptables;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une stabilité dans les opérations financières de l'Ordre et la connaissance de ces dernières par la firme Demers Beaulne;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'Ordre de procéder à un appel d'offres en janvier 2018 pour le mandat d'audit des exercices financiers de 2018-2019 à 2021-2022.

**IL EST RÉSOLU**

De nommer la firme Demers Beaulne à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2017-2018.

Proposé par Pascal Lauzon, CRIA.

Adoptée à l'unanimité.

**8. COTISATION ANNUELLE 2018-2019**

M<sup>e</sup> St-Pierre-Plamondon poursuit avec le point 8 sur la cotisation annuelle 2018-2019. Elle revient sur les projets annoncés plus tôt par la directrice générale et sur les investissements requis pour mener à terme la planification stratégique en cours, l'évaluer et préparer la prochaine.

Elle rappelle le mode d'établissement du montant de la cotisation adopté il y a quelques années qui consiste à baser le taux d'augmentation sur l'indice moyen des prix à la consommation de l'année précédente. Elle indique que le conseil d'administration recommande à nouveau de maintenir cette approche pour fixer la cotisation 2018-2019, ce qui correspondrait à une augmentation de 4 \$ et la porterait à 559 \$, l'indice ayant été de 0,7 % entre janvier et décembre 2016.

À la suite de la présentation de la présidente sur la cotisation 2018-2019, des membres de l'assemblée lui adressent des questions.

Quelques membres s'interrogent sur le bien-fondé de maintenir une augmentation annuelle de la cotisation, compte tenu de la bonne situation financière de l'Ordre. Il y a aussi une suggestion de geler la cotisation pour la même raison.

La présidente explique que l'Ordre a plusieurs projets à réaliser et que l'augmentation annuelle, peu significative, évite de devoir imposer aux membres une augmentation importante d'un seul coup. Elle ajoute que l'Ordre ne peut compter sur la performance des placements pour assurer l'exigence de l'Office des professions de disposer d'un fonds de roulement qui permet à l'Ordre de fonctionner pendant 6 mois. Elle précise aussi que le comité d'audit et le CA se penchent chaque année sur la question de la cotisation.

Un membre souhaite savoir comment les autres ordres professionnels établissent le coût de la cotisation annuelle.

M<sup>e</sup> St-Pierre Plamondon rappelle qu'une étude comparative avec les autres ordres professionnels a déjà été réalisée et que l'Ordre se positionne favorablement, si on tient compte du nombre de membres. Mme Poirier souligne également que le président de l'Office des professions cite l'Ordre en exemple pour l'accompagnement qu'il offre et pour ses différents services. Elle rappelle aussi que la cotisation sert beaucoup à répondre aux exigences de l'Office, dont la surveillance de l'exercice de la profession et de l'admission.

Il y a aussi une question sur le fait que la cotisation pour un conseiller en pratique privée est plus élevée que pour un conseiller en entreprise. De plus, un membre demande d'instaurer des modalités de paiement pour la cotisation.

La présidente répond à la question sur le montant de la cotisation pour les conseillers en pratique privée en expliquant que le risque de poursuite est plus grand pour eux. Elle indique également que des modalités de paiement de la cotisation sont déjà en place.

Enfin, un membre demande, pour offrir plus de transparence envers les membres, que la firme externe qui prépare les états financiers produise une analyse sommaire des revenus (actifs-passifs).

Mme Poirier mentionne que l'Office des professions adoptera de nouvelles normes de présentation des états financiers. Il y aura un plus grand niveau de détails et nous serons tenus de nous y conformer.

Des membres demandent comment justifier l'adhésion à l'Ordre et le montant de la cotisation auprès de leur employeur. D'autres signalent le cas de la fonction publique fédérale où la cotisation n'est pas remboursée.

Mme Poirier recommande de diriger les employeurs vers le site de l'Ordre qui explique tous les avantages, pour eux et pour le membre, de faire partie de l'Ordre. Concernant la fonction publique fédérale, elle mentionne que des discussions sont en cours avec CRHA Canada afin de partager les meilleures pratiques. Elle souhaite également organiser des rencontres avec les hauts fonctionnaires fédéraux pour les sensibiliser et établir des liens, entre autres avec l'appui de membres de la fonction publique.

Un administrateur évoque les principaux avantages d'être membre : la crédibilité du titre, être soumis à un Code de déontologie, le guide des compétences, l'amélioration et la maintenance des compétences au moyen de la formation continue obligatoire.

Un membre demande s'il est possible de réinstaurer une assurance collective. D'autres soumettent leur préoccupation relative au refus des employeurs d'afficher leur titre.

M<sup>e</sup> St-Pierre-Plamondon répond que la question de l'assurance collective peut être réexaminée, mais que, pour avoir un coût raisonnable, il faut un grand nombre d'adhérents. Pour l'affichage du titre, elle conseille de rappeler aux employeurs concernés qu'il s'agit d'une obligation énoncée dans le Code de déontologie des CRHA et CRIA.

Des membres souhaiteraient qu'il y ait plus d'activités de formation gratuites, surtout quand l'employeur ne rembourse pas les coûts d'inscription, et certains mentionnent que le congrès est très cher.

La présidente signale qu'il y a déjà beaucoup de formations gratuites sur le portail et que l'Ordre poursuit ses efforts pour en offrir davantage. Elle en profite pour préciser que plusieurs types d'activités sont admissibles pour le programme de formation obligatoire, dont les 15 heures d'autoapprentissage et les formations données dans les organisations. Elle invite les membres à téléphoner à l'Ordre pour obtenir du soutien en cette matière. Quant au coût du congrès, elle souligne qu'il est important de maintenir une qualité supérieure.

M<sup>e</sup> St-Pierre-Plamondon, CRHA demande un proposeur pour la résolution et elle en fait la lecture.

Un membre demande le vote.

**RÉSOLUTION : AGA-25102017-004**

CONSIDÉRANT les prévisions d'investissement financier requis pour atteindre les objectifs de l'Ordre établis dans son plan stratégique 2015-2018;

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle des dépenses de l'Ordre due à l'inflation normale et à l'anticipation des besoins financiers, en raison notamment de ses obligations professionnelles;



CONSIDÉRANT que l'indice moyen des prix à la consommation du Canada pour la période de référence est de 0,7 %;

**IL EST RÉSOLU**

D'indexer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre de ce pourcentage arrondi au dollar suivant et d'appliquer une augmentation de 4 \$ pour l'exercice financier 2018-2019, la cotisation passant ainsi de 555 \$ à 559 \$ pour cette période.

Adoptée à la majorité (100/169 en faveur)

**9. QUESTIONS DIVERSES**

M<sup>e</sup> St-Pierre-Plamondon, CRHA demande aux membres s'ils ont d'autres questions.

Un membre demande si la question de l'équité salariale a été envisagée comme possible acte réservé.

Mme Poirier répond que plusieurs thèmes avaient été soumis à l'Office des professions. Pour l'instant, l'Office n'a retenu que les activités professionnelles liées aux enquêtes en matière de harcèlement.

Une question mentionne la possibilité d'implanter l'inspection volontaire.

La présidente indique que le sujet a déjà été discuté, mais qu'une réflexion plus poussée doit être faite à propos de l'accompagnement et du développement qui seraient alors requis.

Un membre souhaiterait que l'expertise des CRIA soit plus considérée et que le titre soit intégré au logo.

La réponse est qu'il est difficile d'intégrer les deux titres au logo et que le but est de simplifier le message auprès du public. Actuellement, 40 % des jeunes diplômés choisissent le titre CRIA.

Une personne souligne la difficulté d'assister aux activités de formation qui se déroulent au centre-ville de Montréal.

La présidente insiste sur le fait que la question de l'accessibilité demeure une grande préoccupation pour l'Ordre, mais que des considérations logistiques interviennent parfois quand des activités sont organisées en région, entre autres le nombre insuffisant d'inscriptions qui oblige l'annulation de la formation.

Un membre demande s'il est possible de changer le Code de déontologie afin de permettre aux CRHA et CRIA de citer des clients satisfaits.

La présidente rappelle qu'il s'agit d'une réalité que partagent tous les ordres professionnels, que la question soulève de nombreux enjeux éthiques et que, pour le moment, il faut se conformer au Code de déontologie.

Une dernière question est posée concernant la possibilité de reconnaître les heures consacrées à l'évaluation des formations que l'Ordre propose au cours d'une année.

On lui répond que la question avait déjà été soumise au comité de la formation continue qui avait rejeté cette possibilité. Elle pourrait toutefois être réexaminée.

#### **10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Comme il n'y a plus de questions, la présidente demande un proposeur pour la clôture de l'assemblée.

**RÉSOLUTION : AGA-25102017-005**

Magaly Richmond, CRIA, propose la clôture de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 04.

---

M<sup>e</sup> Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA  
Présidente

---

M<sup>e</sup> Edith Rondeau  
Secrétaire de l'Ordre